

Recherches sociographiques



Béatrice GODARD, *L'avortement. Entre la loi et la médecine*

Marie-Thérèse Lacourse

Volume 35, numéro 1, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056857ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056857ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lacourse, M.-T. (1994). Compte rendu de [Béatrice GODARD, *L'avortement. Entre la loi et la médecine*]. *Recherches sociographiques*, 35(1), 161–164.
<https://doi.org/10.7202/056857ar>

plus grandes qualités est de nous rappeler la contribution, que l'on ne mesure pas encore complètement, de Gérard Bergeron au développement de notre science politique.

Caroline ANDREW

*Département de science politique,
Université d'Ottawa.*

Béatrice GODARD, *L'avortement. Entre la loi et la médecine*, Montréal, Liber, 1992, 155 p.

En novembre 1992, un média de la région de Québec rapportait que le Centre hospitalier de l'Université Laval allait refuser désormais les demandes d'avortement provenant de femmes résidant à l'extérieur du territoire qu'il dessert. Cette rationalisation des services, sur la base de l'argument territorial, serait commandée par la situation financière catastrophique de l'établissement hospitalier. Selon la docteure Édith Guilbert, responsable de la clinique de planification des naissances, ces refus représentent environ 10% des demandes mensuelles d'interruption de grossesse qui sont adressées à la clinique (à peu près 20 cas par mois). Madame Guilbert se demande où vont ces femmes. La question se pose en effet, quand on sait que la restriction de l'accès à l'avortement a, comme conséquence, d'entraîner une augmentation du nombre des avortements tardifs, alors que les requérantes sont confrontées à des délais prolongés et qu'elles doivent multiplier les démarches pour obtenir une interruption de grossesse. Par exemple, la fermeture de la clinique du CHUL pendant quelques jours au mois d'octobre précédent, avait augmenté les délais jusqu'à cinq semaines entre la réception des demandes et l'intervention médicale.

Voici en quelque sorte une illustration bien réelle des inégalités dans l'accessibilité des services en matière d'avortement. Depuis l'invalidation par la Cour suprême du Canada de l'article 251 du Code criminel, plusieurs groupes de pression et des organismes de santé, concernés par le libre choix de l'avortement, estiment que c'est dans la Loi canadienne sur la santé que devraient se retrouver les balises sociales et médicales encadrant l'accessibilité à l'avortement au Canada.

Telle est la principale conclusion à laquelle nous mène la lecture du livre de Béatrice Godard, *L'avortement entre la loi et la médecine*. Fruit d'une thèse de doctorat en sociologie, l'ouvrage retrace l'histoire contemporaine de l'avortement au Canada et au Québec, c'est-à-dire depuis 1969, au moment de l'adoption de nouvelles dispositions législatives sur l'avortement dans le Code criminel canadien. L'auteure examine les vingt-cinq dernières années au cours desquelles la loi a d'abord été libéralisée (1969), invalidée (1988) puis abrogée (1991). Disons-le tout de suite, *L'avortement entre la loi et la médecine* constitue une très bonne synthèse de la genèse des débats juridiques, politiques et idéologiques sur le droit à l'avortement au Canada. Il n'y a cependant pas à proprement parler, dans cet ouvrage, de matériel empirique neuf. On nous présente une excellente analyse des facteurs sociaux, politiques et idéologiques intrinsèques aux différentes périodes présentées.

Le volume se divise en quatre parties. Le premier chapitre traite des aspects juridiques liés à la libéralisation de l'avortement. L'auteure effectue un survol des politiques canadiennes de 1892 à 1991, de la naissance de la loi criminalisant cet acte jusqu'à son abrogation. Il n'est pas sans intérêt historique de savoir que jusqu'au début du XIX^e siècle, dans la *Common Law* britannique, l'avortement n'était pas illégal, sauf s'il était pratiqué après les premiers «mouvements» du fœtus, c'est-à-dire vers la vingtième semaine. Ceux et celles qui ont lu *L'œuvre de Dieu, la part du Diable*, de John IRVING, se rappelleront sans doute les descriptions d'époque de ces pratiques dans la Nouvelle-Angleterre prolétarienne. Au XIX^e siècle, la criminalisation de l'avortement s'effectuera dans un souci de sanctionner «l'imposture» médicale dans laquelle se pratiquent les avortements. Il s'agissait alors de protéger les femmes contre elles-mêmes et contre les «avorteurs», ainsi que de les dissuader de recourir à cette pratique clandestine et dangereuse. Au Canada, c'est en 1869 que le parlement canadien a fait de l'avortement un crime contre la personne; en 1892, il a inclus la loi sur l'avortement dans le premier Code criminel. La notion d'avortement thérapeutique, c'est-à-dire un avortement pratiqué pour des raisons de santé physique et mentale, a été introduite en 1938 dans la jurisprudence britannique, à la suite de l'arrêt Bourne, et a influencé par la suite tous les pays occidentaux quant à l'interprétation de l'«illégalité» de l'avortement. En 1969, dans le sillage du projet de loi «omnibus», le législateur canadien clarifie explicitement, à l'article 251 du Code criminel, les principes juridiques concernant les avortements thérapeutiques. En 1988, la Cour suprême du Canada invalide l'article 251 sur la base du droit à l'intégrité physique et mentale des femmes et le parlement l'abroge en 1991. Parallèlement aux transformations législatives décrites dans la première partie du chapitre, l'auteure retrace la saga des procès Morgentaler dans les années 1970 au Québec, puis dans les années 1980 dans les provinces de l'Ouest et en Ontario, ainsi que leur impact sur l'opinion publique et la jurisprudence canadienne.

Bref, dans ce premier chapitre, Béatrice Godard s'emploie à montrer comment la question de l'avortement a glissé du cadre juridico-politique au cadre médical «échappant de plus en plus aux pouvoirs publics». La chercheuse affirme qu'il y a eu médicalisation de l'avortement dans un effort pour mettre fin au «cauchemar» politique engendré par sa libéralisation qui, paradoxalement, s'était effectuée pour améliorer la santé des femmes. Enfin, depuis 1991, la décision de l'avortement relève des femmes elles-mêmes. Cependant, nous rappelle l'auteure, cette responsabilisation des femmes n'est effective que dans la mesure où elles peuvent compter sur un médecin pour pratiquer l'intervention.

Le deuxième chapitre porte sur la connaissance statistique et l'ampleur du phénomène. Il est question des changements dans la pratique contraceptive des Canadiennes, de l'évolution du nombre des avortements, des caractéristiques sociodémographiques des femmes qui subissent un avortement ainsi que du degré d'acceptabilité de l'intervention dans l'opinion publique et chez les médecins. Le rythme de croissance du taux des avortements canadiens s'est stabilisé depuis 1982; il se maintient autour de 18 avortements pour 100 naissances (en 1988), et de 20 avortements pour 100 naissances au Québec pour la même année. Cette donnée est cependant sous-estimée pour le Québec, car elle ne prend pas en compte les avortements pratiqués en CLSC. Il reste que la décriminalisation n'aurait pas favorisé un plus grand recours à l'avortement, ce que d'aucuns craignaient ou souhaitaient. Malgré le nombre accru des demandes d'avortement, celui-ci demeure un acte marginal.

Plus les femmes sont pauvres et moins elles sont scolarisées, moins elles ont recours à l'avortement et moins elles sont favorables à le libéraliser. Le portrait-type de la personne la

plus favorable à l'avortement est, en 1990 comme en 1977, celui d'une personne de sexe masculin, scolarisée, de religion protestante et habitant l'ouest du pays. Globalement cependant, plus de personnes, quelles que soient leurs caractéristiques socio-économiques, acceptent la légalité de l'avortement. Selon Mme Godard, l'opinion générale au Canada est somme toute assez stable et en faveur de l'accès à l'avortement. Par ailleurs, les données du rapport Badgley que l'auteure utilise pour décrire le profil socio-économique des requérantes en matière d'avortement, nous semblent avoir vieilli. Il est permis de se demander si, en 1992, ce sont encore seulement les femmes les plus scolarisées, célibataires et sans enfant qui recourent à l'interruption volontaire de grossesse, et si les femmes moins scolarisées ou démunies financièrement sont encore ignorantes de la légalité de l'acte, comme c'était le cas en 1977. Enfin l'utilisation de tableaux aurait facilité la lecture de ce chapitre quelque peu touffu.

Le troisième chapitre prend en considération les luttes idéologiques qui polarisent l'opinion publique sur le droit et l'accessibilité à l'avortement, et présente les deux grands mouvements qui s'opposent sur ce terrain, le mouvement provie et le mouvement prochoix. C'est à notre avis dans ce chapitre et aussi dans le quatrième, malgré l'importance des deux premiers pour la connaissance du phénomène, que se situe l'apport le plus significatif du volume. En effet, l'auteure y expose les éléments de l'analyse contemporaine qui permettent de comprendre où en est rendue la question de l'avortement en 1992. Qu'est-ce qui est en jeu aujourd'hui dans ce vieux débat? Pouvons-nous prendre la mesure sociologique de la crise sociale de l'avortement de la même manière que dans les années 1970? Godard met en évidence les transformations idéologiques qui ont marqué les revendications ou les contestations des deux groupes, provie et prochoix (improprement dénommés, les prochoix n'étant pas contre la vie), depuis la décennie 1960. Le mouvement prochoix, étroitement lié au mouvement féministe, est passé de revendications axées sur le droit des femmes à choisir librement leurs maternités, à des revendications en faveur d'un accès égal pour toutes les Canadiennes et les Québécoises aux ressources de *planning* et d'avortement. Le mouvement provie, associé à des groupements religieux et à des groupes politiques traditionalistes, a pour sa part réalisé un transfert de l'interdiction qu'il faisait aux femmes de mettre fin à une grossesse, en déni de leur liberté individuelle, vers la défense du droit à l'individualité du fœtus dont la mère n'est, selon cette vision, que le support biologique.

Les premiers veulent faire reconnaître par les pouvoirs politiques des nouvelles valeurs associées à la postmodernité, les seconds au contraire se battent pour sauvegarder des valeurs et des modèles culturels en déclin. Dans ce contexte, Godard s'interroge, au dernier chapitre, sur le climat social actuel marqué par un décalage idéologique entre le féminisme et la nouvelle droite. Elle passe en revue les facteurs qui témoignent d'un certain piétinement du féminisme en contre-pied de la montée du mouvement politique de la «nouvelle droite», d'origine américaine, qui se présente comme une réponse à la crise du patriarcat et du capitalisme. Ce qui laisse parfois un peu perplexe... lisant que les femmes et les classes défavorisées sont des freins au changement, au même titre que les croyances religieuses et l'environnement idéologique (p. 111)!

Pour Béatrice Godard, l'enjeu fondamental dans la situation d'impasse politique actuelle, est celui de l'accessibilité des ressources de *planning* et d'avortement. L'auteure défend la thèse selon laquelle il n'est pas nécessaire, ni utile, de criminaliser un acte pour en contrôler la croissance. Elle en veut pour preuve la criminalisation passée de l'avortement au Canada qui n'a nullement empêché l'augmentation du nombre des interruptions de grossesse.

Il est bien certain cependant que l'absence de législation peut contribuer à renverser le rapport de force entre les mouvements provie et prochoix qui, présentement, favorise ce dernier. C'est pourquoi l'auteure suggère que « si le législateur doit statuer sur la question de l'avortement, c'est uniquement au niveau de l'accessibilité des services car si l'avortement n'est pas nécessairement un acte auquel les femmes ont droit, il est pour le moment interdit de le leur refuser » (p. 137). Plusieurs groupes demandent en effet que l'avortement soit régi dans la Loi canadienne sur la santé, au même titre que tous les autres actes médicaux. Dans la société techniciste et individualiste de la fin du XX^e siècle, la médicalisation des problèmes semble être la voie royale pour résoudre les conflits sociaux. Pourtant les médecins sont eux-mêmes divisés sur les normes d'acceptabilité de l'avortement et ils sont, en réalité, peu consultés par les femmes au moment de la prise de décision de recourir à l'interruption de grossesse.

On comprendra que cet ouvrage constitue un livre de référence indispensable pour mieux saisir le débat sur l'avortement. Par ailleurs, le livre pêche par certaines maladresses syntaxiques et des répétitions, ce qui étonne en connaissant son point d'origine. Quelques idées défendues souffrent d'une faiblesse de l'argumentation et on a parfois l'impression de se trouver devant des incohérences. Par exemple, comment l'auteure peut-elle expliquer la diminution du taux des avortements, chez les jeunes femmes de moins de 20 ans, par la diminution de la population dans cette tranche d'âge, alors que du même souffle elle parle d'un accroissement du taux de grossesse chez les 13-19 ans (p. 53)? Ou bien affirmer la nature profondément idéologique du débat sur l'avortement (ce avec quoi nous sommes d'accord) pour ajouter plus loin que ce dernier est le plus souvent un débat théorique (p. 128)? Faut-il comprendre que théorie et idéologie sont des concepts similaires? Hormis ces réticences, nous ne pouvons que nous réjouir de la parution, à point nommé faut-il le dire, d'une étude sociologique sur l'avortement au Canada.

Marie-Thérèse LACOURSE

*Département des sciences sociales,
Cégep François-Xavier-Garneau.*

Madeleine GAUTHIER, *La science cosmique. Quelle science?*, Montréal, Fides, 1991, 73 p.

Cette plaquette d'environ 70 pages est le douzième d'une série d'opuscules que le Centre d'information sur les nouvelles religions (CINR) de Montréal fait paraître depuis quelques années, dans sa collection « Rencontres d'aujourd'hui », pour faire connaître, dans un esprit d'ouverture, d'intelligence critique et de discernement spirituel chrétien, les diverses facettes des nouveaux phénomènes religieux qui ont surgi au Québec depuis une vingtaine d'années. Quelques-uns de ces ouvrages d'initiation traitent des thèmes caractéristiques de la nouvelle pluralité religieuse québécoise, mais la plupart, comme c'est le cas pour celui de Madeleine Gauthier sur la science cosmique, portent sur des groupes religieux ou spirituels qui ont émergé récemment à côté des églises chrétiennes traditionnelles.